

Court File Number

(Name of court)
at
Court office address

Form 30: Notice of Default Hearing

Recipient(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Payor

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

TO (name of payor)

YOU MUST COME TO COURT on (date) , at a.m./p.m. or as soon after that time as the court can hear the matter, at (place of hearing)

It is claimed by the recipient or on the recipient's behalf that you have missed support payments under an order, domestic contract or paternity agreement. Details of the claim against you can be found in the attached copy of the statement of money owed. If it is missing, you should contact the court office immediately. The court has been asked to hold a default hearing under section 41 of the Family Responsibility and Support Arrears Enforcement Act, in which you will be required to explain not only the missed payments mentioned in the statement of money owed, but also any payments missed right up to the day when the court holds the hearing.

YOU MUST FILL OUT the attached blank forms of the financial statement (Form 13) and the default dispute (Form 30B), serve a copy of the completed forms on the recipient's lawyer, or on the recipient if the recipient has no lawyer, or on the Director of the Family Responsibility Office, and then file the completed forms, together with proof of service (Form 6B), at the court office, all within 10 days after service of this notice on you. You can use any method of service allowed under rule 6 of the Family Law Rules, including mail, courier or fax. If the blank forms are missing, you must talk to the court office immediately.

IF YOU DO NOT FILL OUT AND SERVE THE FINANCIAL STATEMENT OR IF YOU DO NOT COME TO COURT AS REQUIRED BY THIS NOTICE, A WARRANT MAY BE ISSUED FOR YOUR ARREST TO BRING YOU TO COURT.

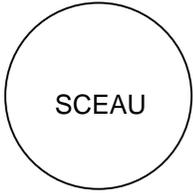
You should bring with you to the default hearing any documents (such as cancelled cheques) that you need to prove that you made payments that are claimed to be missing. You may bring your own lawyer with you.

AT THE DEFAULT HEARING, THE COURT MAY MAKE AN ORDER AGAINST YOU, INCLUDING AN ORDER FOR YOUR IMPRISONMENT FOR UP TO 180 DAYS. YOU MAY ALSO BE ORDERED TO PAY COSTS.

IF YOU PAY THE AMOUNT OF THE MISSING PAYMENTS ON OR BEFORE THE DAY OF THE HEARING, YOU MAY STILL BE REQUIRED TO COME TO COURT AND TO PAY COSTS.

Date of signature

Signature of clerk of the court



Numéro de dossier du greffe

.....
 (Nom du tribunal)
 situé(e) au
 Adresse du greffe

**Formule 30 : Avis
 d'audience sur le défaut**

Bénéficiaire(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Payeur ou payeuse

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

À : (nom du payeur ou de la payeuse)

VOUS DEVEZ VOUS PRÉSENTER AU TRIBUNAL le (date) **à** (heure)

ou dès que le tribunal peut entendre cette affaire, au (lieu de l'audience)

Le ou la bénéficiaire ou son représentant prétend que vous n'avez pas effectué certains paiements d'aliments prévus par une ordonnance, un contrat familial ou un accord de paternité. Vous trouverez des précisions au sujet de la demande qui est présentée contre vous dans la copie ci-jointe de l'état des sommes dues. Si elle n'est pas jointe, communiquez avec le greffe immédiatement. Il est demandé au tribunal de tenir une audience sur le défaut en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments*. À cette audience, vous devrez expliquer non seulement les paiements en défaut mentionnés dans l'état des sommes dues, mais aussi ceux en défaut jusqu'à la date où le tribunal tient son audience.

VOUS DEVEZ REMPLIR les exemplaires ci-joints des formules d'état financier (formule 13) et de contestation du défaut (formule 30B), en signifier une copie à l'avocat du ou de la bénéficiaire, ou à la personne si elle n'a pas d'avocat, ou au directeur du Bureau des obligations familiales, et les déposer ensuite au greffe, accompagnés d'une preuve de leur signification (formule 6B), et ce dans les 10 jours qui suivent celui où le présent avis vous est signifié. Vous pouvez effectuer la signification par n'importe laquelle des méthodes permises par la règle 6 des Règles en matière de droit de la famille, y compris par la poste, par messagerie ou par télécopie. Si les exemplaires ne sont pas joints, communiquez avec le greffe immédiatement.

SI VOUS NE REMPLISSEZ PAS NI NE SIGNIFIEZ L'ÉTAT FINANCIER OU SI VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS AU TRIBUNAL COMME L'EXIGE LE PRÉSENT AVIS, UN MANDAT D'ARRÊT PEUT ÊTRE DÉCERNÉ POUR VOUS AMENER DEVANT LE TRIBUNAL.

Vous devriez apporter à l'audience sur le défaut les documents (comme les chèques payés) dont vous avez besoin pour prouver que vous avez bien effectué les paiements. Vous pouvez vous faire accompagner par votre avocat.

À L'AUDIENCE SUR LE DÉFAUT, LE TRIBUNAL PEUT RENDRE UNE ORDONNANCE CONTRE VOUS, Y COMPRIS UNE ORDONNANCE D'EMPRISONNEMENT POUR UNE PÉRIODE ALLANT JUSQU'À 180 JOURS. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT ÊTRE CONDAMNÉ(E) AUX DÉPENS.

SI VOUS ACQUITTEZ LE MONTANT DES PAIEMENTS EN DÉFAUT AU PLUS TARD LE JOUR DE L'AUDIENCE, IL SE PEUT QUAND MÊME QUE VOUS DEVIEZ VOUS PRÉSENTER AU TRIBUNAL ET PAYER LES DÉPENS.

.....
 Date de la signature

.....
 Signature du greffier du tribunal